

N° de dossiers 500-06-000359-063		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> CIVILE <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° 12.23	Référée de la salle n°	Date Le 9 août 2007

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DEMANDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
WILHELM B. PELLEMANS		Me Jacques Larochelle (P)	
		Me Serge Létourneau (A)	
		Me Jean-Philippe Lemieux (P)	
		LÉTOURNEAU GAGNÉ	

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.		Me Hélène Lefebvre (P)	
		Me Michel G. Sylvestre (P)	
		OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.	

<input checked="" type="checkbox"/> MISE EN CAUSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
PIERRE LAPORTE, C.A.		Me Isabelle Desharnais (P)	
		Me Marc Duchesne (A)	
		BORDEN LADNER GERVAIS s.r.l.	

**NATURE DE LA CAUSE : RECOURS COLLECTIF
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DE GESTION**

Greffier(ière) Marthe de Launière, g.a.c.s.	Interprète nil	Sténographe nil
---	-------------------	--------------------

DÉBUT AM 9 h 00	FIN AM 9 h 30	DÉBUT PM	FIN PM
AFFAIRES RÉFÉRÉES AU MAÎTRE DES RÔLES			
<input type="checkbox"/> pour encombrement <input type="checkbox"/> suite à une demande des parties <input type="checkbox"/> suite à une ordonnance du juge <input checked="" type="checkbox"/> cause en progrès	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Temps prévu </div>	<input type="checkbox"/> affaire réglée hors <input type="checkbox"/> affaire en délibéré <input type="checkbox"/> jugement rendu le <input checked="" type="checkbox"/> autre :	<input type="checkbox"/> affaire rayée <input type="checkbox"/> affaire en délibéré après notes
Date : Le 9 août 2007		Signature du juge (s'il y a lieu)	
		Signature du greffier(ière)	

N° de dossiers 500-06-000360-061		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> CIVILE <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° 12.23	Référée de la salle n°	Date Le 9 août 2007

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DEMANDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
MICHEL VÉZINA		Me Jacques Larochelle (P)	
		Me Serge Létourneau (A)	
		Me Jean-Philippe Lemieux (P)	
		LÉTOURNEAU GAGNÉ	

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA		Me Robert Torralbo (P)	
		Me Sébastien Guy (P)	
		BLAKE, CASSELS & GRAYDON s.r.l.	

<input checked="" type="checkbox"/> MISE EN CAUSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
PIERRE LAPORTE, C.A.		Me Isabelle Desharnais (P)	
		Me Marc Duchesne (A)	
		BORDEN LADNER GERVAIS s.r.l.	

**NATURE DE LA CAUSE : RECOURS COLLECTIF
 CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DE GESTION**

Greffier(ière) Marthe de Launière, g.a.c.s.	Interprète nil	Sténographe nil
---	-------------------	--------------------

DÉBUT AM 9 h 00	FIN AM 9 h 30	DÉBUT PM	FIN PM
AFFAIRES RÉFÉRÉES AU MAÎTRE DES RÔLES			
<input type="checkbox"/> pour encombrement <input type="checkbox"/> suite à une demande des parties <input type="checkbox"/> suite à une ordonnance du juge <input checked="" type="checkbox"/> cause en progrès	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Temps prévu </div>	<input type="checkbox"/> affaire réglée hors <input type="checkbox"/> affaire en délibéré <input type="checkbox"/> jugement rendu le <input checked="" type="checkbox"/> autre :	<input type="checkbox"/> affaire rayée <input type="checkbox"/> affaire en délibéré après notes
Date : Le 9 août 2007		Signature du juge (s'il y a lieu)	
		Signature du greffier(ière)	

Le 9 août 2007

Début de la conférence téléphonique de gestion

Identification des procureurs

Ces deux dossiers sont liés au dossier 500-06-000302-055 dont le recours collectif a été autorisé en septembre 2006.

Conformément aux ordonnances rendues par le juge en chef le 3 mai 2007, les trois dossiers de recours collectifs se rapportant à Norbourg sont gérés par le juge André Prévost.

Le Tribunal indique qu'il désire, avant la fin de l'année 2007, que les deux présents dossiers rejoignent le premier quant à leur cheminement.

Les avocats des parties défenderesses déclarent avoir reçu de Me Létourneau une première ébauche de l'échéancier sur le déroulement de l'instance dans le premier dossier. Ils ont déjà transmis leurs commentaires à Me Létourneau et ils précisent que l'échéancier devra comporter les distinctions nécessaires en ce qui concerne les présents dossiers, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le même niveau de progression.

Me Lemieux s'engage à communiquer aux procureurs des défenderesses une copie de la requête précisée qui sera déposée dans le premier dossier.

Dorénavant, les procédures dans l'un ou l'autre des trois dossiers seront communiquées à l'ensemble des avocats ayant comparu dans tous les dossiers, incluant M. Vincent Lacroix qui se représente seul.

Afin de distinguer les pièces déposées dans l'un ou l'autre des dossiers, il est convenu que toutes les pièces déposées dans le dossier 500-06-000359-063 seront précédées des lettres **KPMG** et toutes celles du dossier 500-06-000360-061 seront précédées des lettres **CSF**. Les pièces de la demande déposées dans ces deux derniers dossiers et qui ont aussi été produites dans le premier dossier conserveront les cotes **P**. Lorsqu'il s'agit d'une pièce de la demande, non déposée dans le premier dossier, la lettre **P** sera suivie de la lettre **K** ou de la lettre **C**, selon le cas.

Le 9 août 2007

Les procureurs de KPMG et de Concentra informent le Tribunal qu'ils désirent présenter des demandes de précisions et de radiation d'allégations se rapportant à la requête introductive d'instance. Il est convenu que les requêtes seront signifiées aux procureurs de la demande avant le 31 août 2007. Elles seront entendues à la suite de la conférence de gestion, le 25 septembre 2007.

Le Tribunal invite les avocats à préparer une liste d'admissions qui sera tenue à jour afin d'aider les parties à cerner le débat et surtout de guider les avocats lors des interrogatoires hors de cour.

Les avocats des défenderesses dresseront une liste des personnes qu'ils désirent interroger avant défense et qui sera communiquée au Tribunal le 25 septembre 2007. Il est entendu que cette liste sera préliminaire en raison de la demande de précisions qui ne sera décidée qu'à cette date.

Le Tribunal invite les parties à prendre connaissance de la transcription des interrogatoires effectués par Me Denis St-Onge dans le dossier de la faillite de Norbourg afin de déterminer les extraits qui leur paraissent pertinents pour fins de dépôt éventuel dans les présents dossiers. Cet exercice devra être effectué avant le 30 novembre 2007.

Les avocats confirment leur disponibilité pour les prochaines conférences de gestion prévues à l'agenda du premier recours soit les :

- 25 septembre 2007 à 8 h 30 en salle d'audience;
- 30 novembre 2007 à 10 h;
- 1^{er} février 2008 à 10 h;
- 28 mars 2008 à 10 h
- 6 juin 2008 à 10 h

Le Tribunal recommande aux avocats d'être proactifs dans le déroulement du recours et en conséquence, de réfléchir dès à présent aux difficultés qui pourraient survenir à des étapes ultérieures comme, par exemple, la possibilité d'appels en garantie.

Le Tribunal informe les avocats que les procès-verbaux sont réputés refléter correctement les décisions prises lors des conférences de gestion à moins qu'ils ne communiquent au juge leurs commentaires dans les 48 heures de leur réception.

9 h 30

Fin de la conférence de gestion

Marthe de Launière, g.a.c.s.

Maître des rôles